

Assemblée nationale

Deuxième séance du mercredi 9 novembre 2011

QUESTION

M. Yves Vandewalle. Monsieur le ministre, vous nous présentez un bon budget que je voterai. Je vous poserai deux questions.

Premièrement, s'agissant de l'acquisition des MRTT, le rapport de la mission d'évaluation et de contrôle sur l'externalisation préconise l'acquisition patrimoniale. Partagez-vous cette conclusion ?

Deuxièmement, l'acquisition de drones F-Heron TP suscite encore quelques interrogations, notamment sur la liaison satellite et l'armement. Pour ma part, je souhaiterais des éclaircissements sur deux points précis. D'une part, est-il exact, comme le rapporte Air&Cosmos, que le coût de possession devrait être supérieur d'un peu moins de 40 % à celui du Reaper ? D'autre part, ce choix s'inscrit dans une stratégie industrielle à long terme. Est-ce à dire que le futur drone MALE franco-britannique sera produit par une alliance Dassault-BAE, ou le jeu reste-t-il encore ouvert pour d'autres alliances ?

REPONSE

M. Gérard Longuet, ministre. Monsieur le député, je dois présider, dans les semaines à venir, un comité ministériel d'investissement sur les MRTT. Vous devriez avoir gain de cause puisqu'il est question d'une acquisition patrimoniale.

Par ailleurs, l'expérience britannique nous a ouvert les yeux sur les limites de l'externalisation.

S'agissant des drones, il y a deux étapes très différentes.

À court terme, une solution intermédiaire consiste à demander à Dassault de rendre sa copie, ce qu'il fera bientôt.

À moyen terme, nous travaillons avec les Britanniques sur un système prévu à l'horizon 2020. Nous avons déjà investi des sommes importantes dans la définition du projet, et nous en reparlerons lors du sommet franco-britannique. La solution industrielle sera ouverte. Nous n'excluons aucune hypothèse. Comme nous sommes deux sur ce projet, nous sommes obligés de travailler avec les Britanniques. Mais le fait qu'il y ait une alliance franco-britannique n'est pas exclusif et n'interdit pas une compétition.